



Éditorial

Ensemble, on est plus fort!



Vous en avez probablement entendu parler: le 3 avril 2025 s'est déroulé, dans les locaux du service cantonal des automobiles à Malvilliers, le premier cocktail des entreprises vaudruziennes, événement largement relayé par différents médias, tant sur le plan régional que dans le milieu de l'économie locale.

Le résultat de cette première rencontre des «patrons d'entreprises» de la commune a considérablement dépassé les prévisions des organisateurs en mettant en relation près de 300 personnes représentant des petites, moyennes et grandes entreprises de notre contrée, réunies autour de tables conviviales.

Précédée d'une partie informative de haut niveau, cette soirée a permis de faire connaissance avec des acteurs locaux, de mettre un visage sur un nom, de découvrir les responsables d'entreprises locales, de se présenter à un futur client et de créer, à cette occasion, des liens pour de futurs partenariats. L'échange de cartes de visite était de mise durant la soirée et j'ai eu le plaisir de dire que des rendez-vous étaient déjà prévus pour faire avancer quelques projets.

Le ton est donné et cette manifestation va être reconduite pour les années à venir, des contacts étant déjà en cours pour finaliser les détails des prochaines rencontres.

Mesdames et Messieurs, lectrices et lecteurs de cet éditorial, la balle est également dans votre camp et je compte sur vous pour faire marcher l'économie locale, tous secteurs confondus, en donnant du travail aux acteurs locaux, en favorisant le commerce de proximité ainsi que l'achat de produits auprès des agriculteurs vaudruziens, lesquels font vivre nos villages, notre commune et, par là même, l'économie cantonale.

Merci à toutes et à tous!

Jean-Claude Brechbühler,
conseiller communal

Conseil général

Lors de sa séance du 5 mai 2025, le Conseil général a pris les décisions suivantes:

Objet	Pour	Contre	Abst.
Contre-projet en réponse à l'initiative populaire communale «Corriger les lacunes des transports publics»: accepté, y compris la modification du règlement général (modification de la CDTD)	à l'unanimité		
Postulat PO25.002 «Pour le développement d'une offre adéquate et confortable d'échange intermodal voiture-transports publics à Val-de-Ruz»: accepté	23	0	17
Postulat PO25.003 «Pour poursuivre avec des améliorations concrètes des transports publics»: accepté	39	0	1
Demande d'un crédit d'engagement de CHF 8'400'000 pour l'assainissement et l'agrandissement du collège du Lynx aux Geneveys-sur-Coffrane: acceptée	à l'unanimité		
Demande d'un crédit d'étude de CHF 120'000 pour la rénovation des bâtiments, infrastructures, bassins et plongeoirs (étapes 2 et 3) de la piscine d'Engollon: acceptée	à l'unanimité		
Création d'un poste technico-administratif au sein du service du développement territorial: acceptée	39	0	1
Création d'une société anonyme pour l'exploitation de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes: acceptée	31	4	5

Les rapports figurent sur le site internet communal. Il a en outre été donné réponse à trois questions.

Piscine d'Engollon

À l'heure de l'écriture de ces lignes, les travaux de montage du toboggan suivent leur cours. Les tests de fonctionnement et de sécurité sont prévus à l'issue de la phase de montage.

Les abords des bassins présenteront pendant quelques semaines des stigmates des travaux effectués, mais le maximum sera effectué pour réduire les désagréments.

Rendez-vous dès le **samedi 24 mai 2025 à 09h00** pour découvrir et étreindre cette nouvelle attraction.



Stand 4: portes ouvertes

La Commune a le plaisir d'accueillir la population le **samedi 5 juillet 2025, de 09h00 à 12h00**, dans le bâtiment situé à Stand 4 à Cernier, à l'occasion d'une matinée portes ouvertes.

Le public est invité à visiter les quatre appartements disponibles à la location. Il sera également possible de déposer un dossier de candidature sur place pour les personnes intéressées. Les locaux de l'accueil parascolaire sont également ouverts à la visite. Cet espace offre de la place pour 27 enfants dans un cadre moderne et chaleureux.

Les collaborateurs de la Commune seront présents pour répondre aux questions et fournir toutes les informations utiles. Le bâtiment a fait l'objet d'une rénovation complète débutée en 2024, incluant notamment la construction d'une nouvelle cage d'escaliers, le remplacement des fenêtres, la création de nouvelles ouvertures en façade nord et l'assainissement complet de la toiture et des façades.

Cette matinée offre une belle occasion de découvrir un lieu entièrement réaménagé, au cœur de la vie communale.

Le SnowBUS renforcé

Durant la saison hivernale, le SnowBUS relie la place Pury et la gare de Neuchâtel aux pistes de ski du Crêt-du-Puy et des Bugnens-Savagnières en passant par Trois-Chênes, Savagnier et Dombresson. Il circule les mercredis, samedis et dimanches ainsi que les jours de vacances scolaires.

La course (aller-retour) est facturée au prix forfaitaire de CHF 7 (CHF 3.50 avec l'abonnement demi-tarif). Les abonnements Onde Verte couvrant les zones correspondantes ainsi que l'abonnement général sont reconnus. Les élèves des écoles de ski bénéficient de la gratuité du transport.

Depuis l'hiver dernier, la desserte a été améliorée: le bus circule non seulement lorsque les «grands» téléskis sont en service, mais également lorsque seuls les «petits» fonctionnent.

Malgré l'enneigement tout compte fait mitigé qui a caractérisé la saison qui s'achève, le SnowBUS a circulé à 19 reprises, contre deux l'année précédente et quatre durant l'hiver 2022-2023. L'accessibilité des deux stations du Pâquier s'en trouve ainsi nettement renforcée.

Label «Eco-Schools»

Une année après le collège de La Fontenelle à Cernier, c'est au tour de celui du Pâquier d'être récompensé par le prix de la durabilité «Eco-Schools».

Ce programme d'éducation durable, reconnu par les Nations Unies, vise à mettre en avant les projets pédagogiques d'écocitoyenneté mis en place par les écoles.

Au collège du Pâquier, enseignants et élèves ont travaillé sur la thématique des déchets. Ils ont notamment formé ensemble un éco-comité qui a participé à la mise en œuvre de solutions concrètes. Par exemple: des poubelles ont été ajoutées ou visibilisées et des sensibilisations sur la problématique des déchets à l'école adaptées à l'âge des élèves ont été proposées.

Cette reconnaissance est l'aboutissement d'un travail de longue haleine. En effet, les collèges de La Fontenelle, du Pâquier et de Fontaines (démarches en cours) participent à ce programme depuis 2022.

L'éco-région de Val-de-Ruz compte donc à présent deux écoles primées «Eco-Schools».

Le prix a été décerné par l'ONG «J'aime ma planète» lors d'une cérémonie jeudi 8 mai 2025 au collège du Pâquier.

Plus d'informations: csvr.ch/eco-schools.



Proclamations

Le Conseil communal a proclamé élu membre du Conseil général M. Victor Tschopp (Les Vert-e-s) en remplacement de Mme Clarence Chollet, démissionnaire, ainsi que membres suppléants du Conseil général M. Raphaël Lehmann, premier des viennent-ensuite de la liste du parti Les Vert-e-s à laquelle appartient le siège vacant, et M. Nicolas Comment (Les Vert-e-s) en remplacement de Mme Geneviève Lovis Saillant, démissionnaire.

Arbres devant le temple de Coffrane

Les tilleuls situés devant le temple de Coffrane montrent des signes avancés de vieillissement, qui se manifestent notamment par la chute progressive de grosses branches. Cela constitue un danger important pour les usagers. Après avoir étudié la possibilité de procéder à une taille sévère afin de prolonger leur durée de vie, il s'est avéré que cette intervention n'aurait permis qu'un sursis de quelques années. En urgence, l'un d'entre eux a déjà dû être abattu pour une question de sécurité.

Face à cette situation préoccupante, la décision a été prise de procéder prochainement à l'abattage complet des tilleuls restants. Cette mesure, qui peut paraître radicale, est la plus raisonnable à long terme. De nouveaux arbres seront ainsi replantés dès l'automne prochain, assurant une cohérence esthétique et une uniformité de taille pour les plantations de cette allée.



Sac à crottes de chien

En raison de problème de réapprovisionnement du fournisseur, il est actuellement impossible d'obtenir les sacs à crottes rouges habituels. Dès lors, les sacs disponibles dans les distributeurs seront de couleur verte pendant quelques semaines.

Des nouvelles du chantier de La Vue

Les travaux ont débuté en octobre 2024 et progressent à bon rythme. La phase de gros œuvre touche à sa fin: les étapes de terrassement, de déconstruction et de reconstruction des étages sont pratiquement terminées. L'hôtel repose désormais sur des bases solides et le bâtiment est hors d'eau. Dès le mois de juin, place aux travaux de second œuvre, qui permettront de donner vie à l'intérieur du bâtiment et de le rendre pleinement fonctionnel.

La Commune se réjouit d'informer régulièrement et reste à disposition pour répondre à vos questions à batiments.vdr@ne.ch. Le chantier se retrouve en images sur le compte Instagram de la Commune.



Fermeture des guichets

Les guichets de l'administration communale sont fermés les **jeudi 29 et vendredi 30 mai 2025** à l'occasion de l'Ascension ainsi que pour la Pentecôte le **lundi 9 juin 2025**.

Le PAL, quoi de neuf?

Le PAL – plan d'aménagement local – définit ce qu'il est permis de construire sur le territoire communal. Celui de Val-de-Ruz a été voté le 29 avril 2024 par le Conseil général.

Statu quo pour les piscines privées

L'adoption d'un nouveau plan d'aménagement soulève son lot de questions relatives aux autorisations nécessaires pour réaliser de nouvelles constructions. Les piscines, bassins et pièces d'eau constituent un sujet de préoccupation récurrent parmi les propriétaires.

Eh bien: rien n'a changé dans ce domaine.

Les bassins et pièces d'eau de trois mètres cubes maximum ainsi que les piscines et pataugeoires pour enfants posés sur le sol et non chauffés de 10 mètres cubes au maximum sont dispensés de permis de construire.

Pour les bassins, pièces d'eau et piscines posés sur le sol ou semi-enterrés de 20 mètres cubes ou 18 mètres carrés au maximum, la procédure simplifiée s'applique. La demande de permis ne doit pas obligatoirement être présentée par un architecte. Il en est de même pour les étangs et les biotopes. La procédure de sanction définitive s'applique à toutes les piscines enterrées, donc entièrement en dessous du niveau du sol, et celles qui dépassent les dimensions indiquées ci-dessus. Le permis de construire doit s'appuyer sur le travail d'un architecte reconnu.

Dans tous les cas, il convient de prévoir l'évacuation en conformité avec le règlement communal des eaux et plus spécifiquement l'article 3.33. Les dispositions relatives à l'utilisation de produits chimiques sont à respecter scrupuleusement, pour la sécurité humaine et par égard pour l'environnement.

Le service du développement territorial renseigne à amenagement.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 21.

Lecture publique

La bibliothèque publique communale de Val-de-Ruz à Fontainemelon est fermée **mercredi 4 juin 2025**. Réouverture le 5 juin selon les horaires habituels.